

Procédure de licenciement personnel : le licenciement non-disciplinaire

1

Convocation à un entretien préalable

- Envoi par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) ou remise en main propre contre décharge



5 jours ouvrables (du lundi au samedi) au moins après la présentation de la lettre recommandée ou la remise en main propre

2

Entretien préalable au licenciement

- L'absence du salarié à l'entretien préalable n'empêche pas la poursuite de la procédure



2 jours ouvrables au moins après l'entretien préalable

3

Notification du licenciement

- Envoi en LRAR de la lettre de licenciement

4

Début du préavis

à la première présentation de la lettre de licenciement
Exécution du préavis, sauf en cas de dispense du préavis par l'employeur, cas de force majeure ou impossibilité d'exécution



Durée du préavis

5

Fin du préavis et du contrat de travail

Remise au salarié des documents de fin de contrat

Rappel

- ✓ Le salarié et l'employeur peuvent être **accompagnés au cours de l'entretien** par une personne appartenant à l'entreprise

à défaut de représentants du personnel dans l'entreprise le salarié peut recourir à un conseiller du salarié

Rappel

- ✓ A l'issue de l'entretien préalable la **procédure de licenciement peut être abandonnée** par l'employeur

Éléments dus au salarié à la rupture du contrat

- ✓ Versement de l'indemnité de licenciement
- ✓ Versement des sommes dues en fin de contrat (solde de tout compte)
- ✓ Certificat de travail
- ✓ Attestation France Travail
- ✓ Reçu pour solde de tout compte